# Affaire calas point culminant de l'intolérance à Toulouse

Didier Foucault

▶ **To cite this version:**

Didier Foucault. Affaire calas point culminant de l'intolérance à Toulouse. Midi-Pyrénées patrimoine, 2015, pp.38-39. hal-02085598

**HAL Id: hal-02085598**
**https://univ-tlse2.hal.science/hal-02085598**

Submitted on 30 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'affaire Calas,
# Point culminant de trois siècles d'intolérance à Toulouse

Les manifestations qui ont commémoré le deux cent cinquantième anniversaire de la réhabilitation de Calas sont une occasion de rappeler que si le retentissement qu'a eu l'affaire fut exceptionnel, sous l'Ancien Régime, l'intolérance des Toulousains, qui avait conduit à cette erreur judiciaire, elle, ne l'était nullement.

*

Le 9 mars 1765, après une longue procédure qui était remontée jusqu'au Conseil du roi, Louis XV cassait la condamnation à mort de Jean Calas. Accusé de l'assassinat de son fils, Calas avait été roué vif trois ans plus tôt, en application de la sentence prononcée par le parlement de Toulouse. Voltaire, infatigable artisan de la campagne de réhabilitation du marchand protestant, avait publié pour l'occasion le *Traité sur la Tolérance* (1763). Dans ce monument de la pensée des Lumières, il dressait un portrait à charge du fanatisme de la capitale du Languedoc et de ses habitants : « Ce peuple est superstitieux et emporté ; il regarde comme des monstres ses frères qui ne sont pas de la même religion que lui. C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort d'Henri III et qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV. Cette ville solennise encore tous les ans par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux siècles. En vain, six arrêts du conseil ont défendu cette odieuse fête, les Toulousains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux. »

Emporté par la fougue de la polémique, Voltaire ne s'est pas embarrassé de nuances. Il serait facile de le lui reprocher. En lui objectant, par exemple, qu'à l'instar des cinq juges (sur treize) qui s'étaient prononcés contre la condamnation de Calas, tous les Toulousains n'étaient pas, au milieu du XVIII$^{e}$ siècle, assoiffés du sang des dissidents religieux ; ou bien que son évaluation du nombre des victimes des massacres des guerres de Religion serait plus exacte si elle était divisée par huit ou par dix. Cependant, ces correctifs n'effaceraient pas l'essentiel : le tableau peu élogieux qu'il dresse comporte une large part de vérité ! Sous l'Ancien Régime, la farouche intolérance toulousaine en matière de religion était devenue un lieu commun, que partageaient ceux qui en tiraient gloire comme ceux qui en étaient les victimes…

La répression contre le protestantisme au temps de la Réforme – Voltaire ne s'y est pas trompé – est à l'origine d'une telle réputation. Rabelais est un des premiers à en donner écho, après avoir fait un court séjour dans la cité peu avant 1532, date du bûcher de Jean de Caturce, un régent (enseignant) luthérien de l'université. Pantagruel, aux dires de son auteur, « n'y demeura guère, quand il vit qu'ils faisaient brûler leurs régents tous vifs comme harengs sorets ». Quant à l'humaniste Etienne Dolet, qui étudiait alors le droit, c'est d'un ton indigné qu'il a fait lui aussi allusion à ce supplice : « D'où vient que la cruauté fait les délices de Toulouse ? » Le temps passant et les positions des « huguenots » se renforçant dans la population, ces derniers se crurent assez puissants pour prendre le contrôle de la cité en 1562, lorsque les tensions religieuses commençaient à dégénérer en affrontements armés dans le royaume. Pendant trois jours, Toulouse, divisée en deux camps, fut le théâtre d'une sanglante guerre civile qui s'acheva par la victoire des catholiques. À l'issue de leur reddition, chassés de la ville, harcelés alors qu'ils cherchaient refuge dans les localités protestantes de la région, les réformés perdirent deux à trois cents des leurs. Pour leurs adversaires « papistes », l'événement fut célébré comme une grande victoire. Il donna lieu ensuite, tous les ans, à la fête de la « Délivrance » ; celle-là même que dénonça Voltaire et qui ne fut supprimée qu'en 1792. Dix ans plus tard, les catholiques récidivaient en prolongeant la Saint-Barthélemy parisienne par de nouvelles persécutions. Elles coûtèrent la vie à plus de deux-cents protestants, parmi lesquels le grand juriste Jean de Coras. Devenue un bastion de la Ligue, la ville, non seulement ne tolérait aucun réformé mais encore se

montrait sans pitié pour ceux de ses habitants qui, par fidélité au roi, faisaient preuve de modération. En 1589, le premier président du parlement, Étienne Duranty et son beau-frère, l'avocat général Jacques Daffis, furent ainsi assassinés par des fanatiques catholiques.

Pour des décennies et bien après la fin des guerres de Religion (1598), la réputation de Toulouse était faite. Certains en tiraient fierté, comme l'historien Barthélemy de Gramont en 1643 : « Il n'y a point de lieu en France, où les lois soient armées d'une plus grande sévérité contre l'hérésie, et quoique l'Édit de Nantes ait accordé aux calvinistes une tolérance publique, qui autorise le commerce qu'ils peuvent avoir avec nous, ces sectaires n'ont pourtant jamais osé s'établir à Toulouse ; ce qui fait qu'il n'y a en France que cette ville qui soit exempte de la contagion de l'hérésie. On n'y reçoit personne pour citoyen dont la foi soit suspecte au Saint-Siège. » Léon Godefroy, un étudiant qui s'apprêtait alors à entrer dans les ordres, confirme en tous points ces propos, en ajoutant : « Plutôt le peuple s'émouvrait que de le permettre et tolérer ». À l'exemple du philosophe Pierre Bayle, les protestants en avaient une claire conscience : « Je tremble – écrit-il à son père, le 16 mars 1682 – quand je songe que vous êtes à la gueule d'un parlement qui s'est toujours signalé par ses violences contre ceux de la religion. » Dans sa *Critique générale de l'Histoire du calvinisme*, il est tout autant catégorique : « La ville de Toulouse est sans contredit l'une des plus superstitieuses de l'Europe. [...] Les catholiques des autres endroits du royaume en sont quelquefois surpris. Sa haine des huguenots est la plus étrange du monde. »

Une telle intolérance, si elle frappait en priorité les protestants, n'était pas sans conséquences sur les autres formes de dissidence religieuse.

Ceux que l'on tenait pour « sorciers » et « sorcières » en ont fait les frais. Certes, en cela Toulouse ne se distinguait pas particulièrement ; en Lorraine ou au Pays Basque, l'acharnement contre ces prétendus complices de Satan fut bien plus meurtrier. La ville, dont le parlement jugeait en appel la plupart des procès du Languedoc et des pays voisins, connut toutefois plusieurs vagues de « chasse aux sorcières », notamment dans les années 1640. Cyrano de Bergerac, évoque plaisamment ces affaires en faisant passer par Toulouse son héros Dyrcona. Comme Pantagruel un siècle plus tôt, le voyageur ne jugea pas utile de s'attarder : « Y a-t-il aucun Parlement qui se connaisse en sorciers comme le nôtre ? » s'étaient vantées « neuf ou dix barbes à longue robe », qui cherchaient à l'arrêter sur ce grief et à lui ériger un bûcher. Pour l'anecdote, rappelons qu'il dut son salut à un engin de sa fabrication en s'envolant vers le soleil : dans l'imagination de l'écrivain utopiste, Toulouse avait déjà une vocation spatiale…

Pas plus que dans le reste du royaume, les juifs n'étaient tolérés en Languedoc. Toutefois, non sans une forte dose d'hypocrisie, les souverains de la Renaissance avaient accepté l'installation de marchands « portugais » en Guyenne. Cette désignation neutre se rapportait en fait à des marranes, autrement dit des juifs convertis de force, qui fuyaient les poursuites de l'Inquisition en Péninsule Ibérique. Quelques-uns s'installèrent ensuite à Toulouse. Certains, rompant totalement avec leurs racines juives, firent souche en se fondant dans la société chrétienne. La mère de Montaigne, Antoinette de Lopès, ou le médecin philosophe Francisco Sanchez sont du lot. D'autres, tout en affichant un catholicisme de façade, continuaient à « judaïser » en secret. Ils étaient à la merci d'une indiscrétion et risquaient leur vie. Les *Annales de la ville Toulouse* de Germain Lafaille rapportent ainsi qu'en l'année 1510, « un professeur de médecine de cette ville, lequel avait nom Gonzalve Molina, fut déclaré hérétique et apostat par sentence du grand vicaire et de l'inquisiteur de la foi, et son cadavre brûlé publiquement à la place Saint-Étienne. » Plus chanceux furent, au siècle suivant, Roque de Léon et le groupe de marranes qui avaient installé un vaste réseau de commerce dans le Sud-Ouest à partir de Toulouse. Jalouse de leur réussite, la bourse des marchands les dénonça au parlement. Prévenues à temps, ces familles réussirent à s'enfuir en abandonnant leurs biens et leurs affaires. Sage précaution car, après enquête auprès des domestiques et perquisitions à leurs domiciles – où furent notamment trouvés des objets de culte –, leur duplicité confessionnelle était avérée et la plupart furent condamnés par contumace.

Inutile de dire qu'afficher un détachement impertinent envers toute croyance religieuse ne manquait pas d'attirer les foudres de la justice toulousaine. Le philosophe italien Giulio Cesare Vanini, déjà condamné par la Sorbonne deux ans plus tôt, en fit la fatale expérience. Poursuivi pour des propos scandaleux, le libertin fut arrêté et déféré devant le parlement. Convaincu de blasphèmes et d'athéisme, il eut la langue arrachée avant d'être étranglé et jeté au bûcher place du Salin en 1619. Le Dantzikois Abraham Golnitz, de passage à Toulouse quelques années plus tard, faisait-il allusion à son supplice (à moins que ce ne soit à celui d'un calviniste condamné à mort en 1622 et dont le cadavre mutilé fut traîné dans la ville, puis brûlé par la foule), lorsqu'il écrivait : « Ne serait-il pas préférable que les inquisiteurs qui habitent près du parlement, quand ils ne trouvent pas, dans les savantes investigations auxquelles ils se livrent, une victime à immoler à Dieu, lui sacrifient les voleurs et les bandits ? »

Pour n'avoir pas retenu cette sage recommandation, les parlementaires, sous la pression d'une opinion publique fanatisée par des prédicateurs exaltés, envoyèrent à l'échafaud Jean Calas en 1762. Triste ironie de l'histoire, le parlement, l'institution qui avait prononcé tant d'arrêts de mort, connut à son tour les rigueurs d'une justice bâclée et animée par l'intolérance. En 1793, accusés de conspiration contre l'Assemblée nationale, ses anciens juges furent condamnés en bloc par le tribunal révolutionnaire de Toulouse : déférés à Paris, où la sentence fut confirmée, quarante-sept d'entre eux périrent sous la guillotine…

Didier Foucault
(FRAMESPA, CNRS-Université Toulouse-Jean Jaurès)

*